

# Fiche tarifaire Certifications 2024 – Salariés d'entreprises non qualifiées OPQTECC (hors maîtres d'ouvrage)

Validée par le Conseil d'administration le 26 octobre 2023

## — Demande de dossiers

Gratuit / disponible auprès du secrétariat : [secretariat@opqtecc.org](mailto:secretariat@opqtecc.org)

## — Instruction Demande initiale

	Montant HT	Montant TTC
Première demande	450 €	540 €

## — Cotisation annuelle 2024

	Montant HT	Montant TTC
Droit fixe	700 €	840 €
<b>+ 35 € HT (42 € TTC) par certification validée par l'OPQTECC</b>		

## — Instruction Demande d'extension de certifications

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications supplémentaires	150 €	180 €
à partir de 3 certifications supplémentaires	200 €	240 €

## — Instruction Demande de mentions

Gratuit / disponible sur espace membre

## — Instruction Demande de renouvellement (tous les 4 ans)

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications	150 €	180 €
à partir de 3 certifications	200 €	240 €

NB.

- Les cotisations annuelles perçues ne sont pas remboursées.
- Les frais d'instruction ne sont pas remboursés en cas de refus partiel ou total.
- TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 20 %.